

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

Rapport d'activités annuel

Volet 2 – Développement territorial

Période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026

Adopté le 25 août 2026 (résolution no 18469-08-2026)

Contexte

En décembre 2025, la MRC de la Nouvelle-Beauce signait l'Entente de développement territorial du Fonds régions et ruralité. Cette entente, applicable pour la période 2025-2028, vise à favoriser le développement local et régional par le soutien aux MRC dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pour la vitalité du territoire.

Conformément à l'article 36 de cette entente, Le présent rapport rend compte des activités de la MRC de La Nouvelle-Beauce dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR) pour la période comprise entre le 1er avril 2025 et le 31 mars 2026. Il est préparé au bénéfice de la population conformément aux exigences du Guide du délégataire. Tel que requis dans les obligations, les données financières pour cette période ont été saisies dans l'outil de reddition de comptes du gouvernement.

2. Bilan des activités liées au Cadre d'intervention

Mot du préfet

Au cours de l'année 2025-2026, la MRC de La Nouvelle-Beauce a poursuivi son engagement envers un développement territorial concerté, durable et adapté aux réalités de ses communautés. Le Fonds régions et ruralité constitue un levier important pour soutenir la capacité d'action du milieu, favoriser la réalisation d'initiatives structurantes et mobiliser les partenaires autour de priorités communes.

Cette première année de la nouvelle entente a notamment permis de soutenir les fonctions d'aménagement, d'urbanisme et de développement territorial, de contribuer au fonctionnement de Développement économique Nouvelle-Beauce et de maintenir la participation de la MRC à plusieurs démarches régionales. Les résultats présentés dans ce rapport témoignent de la volonté de la MRC d'utiliser les sommes disponibles de manière responsable et au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Réalisations de la MRC

Les dépenses recensées démontrent une intervention articulée autour de la planification territoriale, de l'accompagnement du développement économique et de la collaboration régionale.

- Soutien au fonctionnement du Service de l'aménagement et du Service de l'urbanisme;
- Maintien d'une ressource consacrée au développement territorial;
- Contribution au fonctionnement de Développement économique Nouvelle-Beauce;
- Participation à Signature innovation;
- Contribution à des ententes et initiatives régionales dans les secteurs du bioalimentaire, du logement et de l'égalité entre les femmes et les hommes;
- Soutien à l'Entente de développement culturel;
- Élaboration du Cadre d'intervention

3. Bilan financier

Élément financier	Montant
Enveloppe confirmée pour la MRC	3 604 392 \$
Dépenses réalisées durant l'exercice	(324 857 \$)
Dépenses d'administration	(21 330 \$)
Solde disponible jusqu'au 31 mars 2028	3 258 205 \$

4. Dépenses de la MRC pour l'élaboration du Cadre d'intervention

Dans le cadre de l'Entente de développement territorial du volet 2 du Fonds régions et ruralité, la MRC devait élaborer et adopter, au plus tard le 31 mars 2026, un Cadre d'intervention pour la vitalité du territoire. S'inscrivant dans la continuité de l'Énoncé de vision stratégique adopté en juin 2025 à la suite d'une démarche de concertation, ce cadre présente les atouts et les principaux enjeux de La Nouvelle-Beauce et établit les priorités qui guideront l'utilisation des sommes du FRR. Celles-ci concernent la qualité de vie et l'inclusion sociale, la solidarité et l'engagement communautaire, l'attractivité territoriale et la vitalité économique, la mobilité durable et l'accessibilité ainsi que le développement durable et l'adaptation aux changements climatiques. Le Cadre précise également les actions envisagées, les indicateurs, les cibles à atteindre d'ici le 31 mars 2028, les partenaires concernés et les modalités d'appui aux projets et aux ententes sectorielles. Il a été adopté par le conseil de la MRC le 17 février 2026 et est publié sur son site Web depuis cette date, conformément aux exigences applicables.

Dépense	Nature	Montant
Élaboration du Cadre d'intervention	Ressources humaines (employés de la MRC)	6 524 \$

5. Projets soutenus au cours de l'année

Priorité d'intervention	Promoteur	Projet	Montant utilisé/ versé
Développement local, territorial et régional	MRC de La Nouvelle - Beauce	Fonds culturels	8 459 \$
Développement local, territorial et régional	MRC de La Nouvelle - Beauce	Signature innovation	9 377 \$
Développement local, territorial et régional	MRC de La Nouvelle - Beauce	Développement projets d'habitation	6 250 \$
Occupation et aménagement du territoire	MRC de La Nouvelle - Beauce	Embauche d'un Conseiller en urbanisme	48 636 \$
Occupation et aménagement du territoire	MRC de La Nouvelle - Beauce	Fonctionnement du Service de l'aménagement du territoire	79 453 \$

6. Ententes sectorielles

Une entente sectorielle de développement est un partenariat conclu entre la MRC, un ministère ou un organisme du gouvernement ainsi qu'au moins un autre partenaire du milieu. Elle permet de réunir les ressources financières, l'expertise et les efforts de chacun autour d'un enjeu précis, par exemple le développement économique, l'habitation, la culture, l'environnement ou le développement social. Les partenaires conviennent ensemble d'un plan d'action, des projets à réaliser, du financement accordé et du suivi des résultats. Ces ententes permettent ainsi de mettre en œuvre des actions structurantes, adaptées aux besoins du territoire et conformes aux priorités établies dans le Cadre d'intervention de la MRC.

Le tableau ci-dessous reprend les ententes sectorielles et régionales pour lesquelles une contribution a été recensée au cours de l'exercice. Les coûts totaux des ententes et les priorités d'intervention devront être ajoutés à partir des conventions et résolutions applicables.

Priorité	Entente / mandataire	Coût total de l'entente	Contribution financière totale de la MRC	Montant versé- Année référence
Gouvernance et gestion organisationnelle	Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire de la Chaudière-Appalaches	2 656 027 \$	41 163 \$	9 534 \$
Gouvernance et gestion organisationnelle	Entente de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / Réseau des groupes de femmes Chaudière-Appalaches	620 000 \$	4 000 \$	1 000 \$

7. Délégation à un OBNL ou à une municipalité

La MRC de La Nouvelle-Beauce a confié à Développement économique Nouvelle-Beauce (DENB), un organisme à but non lucratif, l'exercice de certaines responsabilités en matière de développement économique local et régional. DENB accompagne notamment les entreprises dans leurs projets de démarrage, d'expansion, de transfert ou de redressement. L'organisme soutient également l'entrepreneuriat, offre des activités de formation, contribue aux efforts de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre et collabore avec les partenaires économiques du territoire.

Priorité d'intervention	Contribution financière totale versée	Montant utilisé/ versé provenant du FRR
Promotion et soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise	541 051 \$	155 624 \$